



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels
Gestion Collective

Affaire suivie par
M. Xavier ROCHEFORT
Division des personnels
Tél : 04.68.11.57.78
Mél : diper11@ac-montpellier.fr

M. Rüdiger SETZKORN
Tél : 04.68.11.57.84
rudiger.setzkorn@ac-montpellier.fr

67 rue Antoine Marty – CS 40084
11000 Carcassonne

Réf : 21/XR/134

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Aude

Carcassonne, le 29 mars 2021

La directrice académique des services de l'Education
nationale de l'Aude

à

Mesdames et messieurs les directrices et les
directeurs d'école

s/c de Mesdames et messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Candidature aux modules de formation au certificat d'aptitude professionnelle
aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) -Année scolaire 2021-2022

Réf. :

- Décret n° 2017-169 du 10-2-2017 relatif aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée
- Arrêté du 10-2-2017 (NOR : MENE1704065A) relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
- Arrêté du 10-2-2017 (NOR : MENE1704067A) relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie
- Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, modifié par la circulaire du 12-02-2021

Priorité sera donnée pour l'année scolaire 2021-2022 aux parcours de formation pour enseigner en SEGPA et coordonner une ULIS.

1/ Situation des candidats retenus pour la formation de base préparant au CAPPEI

Le départ en formation préparatoire au CAPPEI est conditionné par l'affectation du professeur sur un poste support de formation. Pour les parcours de formation retenus, la formation devrait avoir lieu à Montpellier. J'attire votre attention sur le fait que cette information est donnée à titre indicatif.

2/ Information CAPPEI

Une information sera assurée par visio-conférence **Mercredi 7 avril de 14h00 à 15h30** pour présenter le projet de formation, les parcours de formation et les modalités de formation et d'accès au CAPPEI. Les modalités d'organisation ont été communiquées sur ACCOLAD et par mail sur l'ensemble des écoles et des circonscriptions.

3/ Recueil des candidatures des enseignants du premier degré

Les candidats à une formation au CAPPEI doivent appartenir au corps des professeurs du 1^{er} degré de l'enseignement public.
Les candidats complètent la page 1 du dossier de candidature joint (2 pages) et s'engagent à :

../..

- exercer sur un poste correspondant à l'option préparée
- suivre l'intégralité des regroupements de formation
- se présenter à l'examen

4/ Calendrier

Les dossiers devront parvenir à l'IEN sur la boîte mail de la circonscription au plus tard le **14 avril 2021** avec copie obligatoire par mail à diper11@ac-montpellier.fr .

Ils seront ensuite transmis avec avis à la DIPER au plus tard le **16 avril 2021**.

Pour la rectrice, et par délégation,
la directrice académique
des services de l'Éducation nationale de l'Aude,



Claudie FRANÇOIS GALLIN

**DOSSIER DE CANDIDATURE
A LA PREPARATION DU CAPPEI – Rentrée 2021**

Parcours de formation : Coordonner une ULIS ou enseigner en SEGPA (rayer la mention inutile)

Nom d'usage :	Domicile :
Nom de naissance :	Tél :
Prénoms :	Mail :

Grade :	Poste(s) précédemment occupé(s) dans l'ASH, année(s) d'exercice et durée(s) dans le cas d'un remplacement :
Poste actuel :	
Ecole ou établissement :	
Classe :	

Diplômes universitaires (avec date d'obtention) :	Diplômes professionnels (avec date d'obtention) :
---	---

Je m'engage :

- à exercer, pendant la formation, sur un poste correspondant à la formation choisie, qui me sera attribué au mouvement
- à suivre l'intégralité des regroupements de formation
- à me présenter à l'examen

.....
A, le

(signature de l'intéressé-e)

CANDIDATURE A LA PREPARATION DU CAPPEI

(Partie à renseigner par l'inspecteur/inspectrice de l'éducation nationale)

- Le total obtenu sera pris en compte dans le barème qui permettra de départager les candidatures.
- Dans le cas de candidats qui se projetteraient sur des parcours différents, une grille par demande sera complétée.

AVIS DE L'INSPECTEUR/INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE :

	A consolider	Satisfaisant 1	Très satisfaisant 2	Excellent 3
Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves				
• Connaître les élèves et les processus d'apprentissage				
• Prendre en compte la diversité des élèves				
Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative				
• Coopérer au sein d'une équipe				
• Coopérer avec les parents d'élèves				
• Coopérer avec les partenaires de l'école				
• S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				
Les professeurs, praticiens experts des apprentissages				
• Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves				
• Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves				
FAVORABLE <input type="checkbox"/>	/ 24 (en dessous de 12, l'avis est réputé défavorable)			
DEFAVORABLE <input type="checkbox"/>				

Appréciation littéraire : (les motivations du candidat, ses capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées et à suivre la formation du CAPPEI au regard de son parcours professionnel)